

Orléans, le **14 AVR. 2026**

Affaire suivie par : Stéphane CARTIER
Tél. : 06 50 65 57 20
Mél. : stephane.cartier@dreets.gouv.fr

La Directrice Régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

à

**Monsieur Mathieu TESSIER
Président de la SAS GLIDE COMPANY
49 boulevard de Preuilly
37000 TOURS**

**Objet : Notification d'une décision d'agrément ESUS
PJ : une décision**

Monsieur le Président,

À la suite de l'instruction de votre dossier de demande initiale d'agrément ESUS déposé le 5 janvier 2026 sur la plateforme dématérialisée et complétée le 5 mars 2026, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la décision d'agrément de votre société GLIDE COMPANY, dont le siège social est situé au 49 boulevard de Preuilly 37000 TOURS (SIRET : 812 383 396 00023), en qualité d'« entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) au titre de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

Je vous précise que **cette décision d'agrément est valable pendant 5 ans à compter de sa date de notification.**

Le cas échéant, votre demande de reconduction devra être formulée auprès de nos services **au moins deux mois avant son échéance.**

Dans l'hypothèse où des changements affecteraient votre structure d'ici cette échéance et qui seraient de nature à modifier les renseignements fournis dans le dossier de demande initiale, je vous remercie de bien vouloir m'en informer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P/La Préfète de Région et par délégation,
P/La Directrice Régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par
subdélégation
La Directrice Régionale Adjointe



Christelle FAVERGEON

**Décision
portant agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »**

**Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres**

VU le code du travail notamment l'article L. 3332-17-1 complété par les articles R. 3332-21-1 à R. 3332-21-5 ;

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

VU le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » régi par l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

VU l'arrêté ministériel du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS) ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté interministériel du 3 juillet 2024 nommant Mme Véronique CARRÉ directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Centre-Val de Loire ;

VU la demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) » présentée initialement le 5 janvier 2026 et complétée le 5 mars 2026 par Monsieur Mathieu TESSIER, Président de la SAS GLIDE COMPANY dont le siège social est situé au 49 boulevard de Preuilly 37000 TOURS - SIRET n° 812 383 396 00023 ;

CONSIDERANT que l'examen des pièces nécessaires à la constitution de la demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS) permet de considérer que la société GLIDE COMPANY remplit les conditions cumulatives mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

DÉCIDE


ARTICLE 1 : la société GLIDE COMPANY dont le siège social est situé au 49 boulevard de Preuilly 37000 TOURS (SIRET n° 812 383 396 00023) est agréée en qualité « d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS) au sens de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

ARTICLE 2 : cet agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la présente décision et de sa notification.

ARTICLE 3 : La Directrice Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Orléans, le **14 AVR. 2026**

P/la Préfète de Région et par délégation,
P/La Directrice Régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par subdélégation
La Directrice Régionale Adjointe



Christelle FAVERGEON